

Shopping Saint-Nazaire



REGLEMENT DU JEU DE GRATAGE « JO 2020 »

Article 1 - Définition et conditions du jeu de grattage

L'Association des Commerçants de Saint-Nazaire (Shopping Saint-Nazaire), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Saint-Nazaire sous le numéro N°400 417 606 00011 et ayant son siège social au 35 avenue du Général de Gaulle 44600 Saint-Nazaire, organise un jeu de grattage dans le cadre des JO 2020 de Tokyo.

- ✓ Shopping Saint-Nazaire est désigné ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organismes, le Professionnel ».
- ✓ Le « Participant » au jeu de grattage est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contribuable, le Joueur ».
- ✓ Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 - Dates du jeu

- ✓ date de début : vendredi 23 juillet 2021
- ✓ date de fin : dimanche 8 août 2021

Article 3 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, jouant au jeu de grattage sur l'application numérique Shopping Saint-Nazaire. Pour cela, le participant devra avoir un compte à l'application numérique Shopping Saint-Nazaire, l'ouverture d'un compte est gratuite. Le jeu se déclenchera automatiquement dès que des points de fidélité seront crédités sur le compte du Participant.

Article 4 – Définition des lots

La dotation est constituée de 100 chèques cadeaux numériques de 10 € d'une durée de validité d'un an.

Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Shopping Saint-Nazaire se réserve le droit de changer les dotations sans préavis. Si tel était le cas, la valeur celles-ci sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des lots ne peut être proposée.

Article 5 - Modalités d'attribution des lots

Chaque Participant peut jouer plusieurs fois, un seul lot est à gagner à chaque participation.

Article 6 - Modalités de récupération et d'utilisation

Les chèques cadeaux sont automatiquement crédités sur le compte du Gagnant.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de la participation au jeu. Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organismes :

- ✓ Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- ✓ Ne pourront être tenus responsables des informations frauduleuses communiquées par un participant.
- ✓ Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 9 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé sur le site internet www.shopping-saintnazaire.com

Il pourra être adressé sur simple demande. Les frais d'envoi de cette demande seront à la charge du Participant.

Article 10 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.